Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS

JUIN 2017

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr prignac-marcamps@orange.fr Contact::lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

P 1 Info Mairie
Activités hors temps scolaire
Inscription bus et cantine scolaire
Sensibilisation vols

P 2 Elections législatives Réunion du Conseil Municipal

P 3 Conseil municipal: suite

P 4 Conseil municipal: suite

P 5 Conseil municipal: suite

P 6 Conseil municipal: suite

P 7 Conseil municipal: suite et fin

P 8 Recensement personnes à risques Rappel prévention chaleur

P 9 Info SMICVAL Moustique tigre Vide grenier

P 10 Association Sauvegarde du Patrimoine

P 11 Fresque TAP

P 12 Tournoi de tennis 2017

P 13 Fête du tennis Anim'été

P 14 Fête du judo

Annexe : Recensement personnes à risques : formulaire

INFO MAIRIE

La mairie sera fermée au public du 17 au 21 juillet. En cas d'urgence appeler au **2** 06.95.26.47.51

Activités hors temps scolaire 2017-2018

Conformément au décret ministériel, la semaine scolaire de 4 jours et demi a été mise en œuvre à la rentrée 2014.

Le ministre de l'enseignement a ouvert la possibilité surtout pour la rentrée 2018, d'avoir le choix entre différentes formules.

Sans abroger la semaine de 4, 5 jours, des dérogations seront possibles pour revenir à la semaine de 4 jours « là où émerge un consensus local ou inter-communales ».

En effet il faudra qu'une décision soit prise communément pour pouvoir adapter l'accueil en centre de loisirs qui est proposé par la communauté des communes. Nous ne manquerons pas de vous consulter dans le courant de la prochaine année scolaire.

Cette année encore vos enfants pourront bénéficier de temps d'activités périscolaires le **lundi et le vendredi de 15 h 15 à 16 h 30**.

Ces « TAP » ne sont pas obligatoires, vous pourrez venir récupérer vos enfants si vous le souhaitez (engagement à l'année)

Vous avez reçu un dossier et ses annexes à remplir et à retourner <u>en</u> 2 exemplaires complets à la Mairie avant le 13 juillet 2017.

Si toutefois, vous n'avez pas reçu ce dossier, un exemplaire est disponible en mairie et en téléchargement sur le site internet de la commune.

Inscription Cantine et Restaurant Scolaire

Vous avez reçu un dossier d'inscription pour la cantine et le transport scolaire à retourner en Mairie avant le 13 juillet 2017.

Si toutefois, vous n'avez pas reçu ce dossier, un exemplaire est disponible en mairie et en téléchargement sur le site internet de la commune.

SENSIBILISATION VOLS

Depuis 15 jours, la gendarmerie de BOURG enregistre une recrudescence de cambriolages, tant dans des habitations que dans des dépendances (cabanons, garages ...):

Pensez à bien fermer vos portails, logements ET dépendances qui ne sont pas souvent verrouillées.

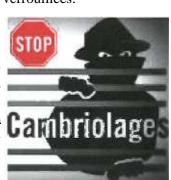
Posez un cadenas ou un verrou si besoin.

Ne laissez pas en évidence à l'extérieur divers matériels très convoités : tondeuses, débroussailleurs, outils de bricolage ...

Restez vigilants quand vous apercevez une personne ou un véhicule qui rôde. **NE PAS HESITER A RELEVER L'IMMATRICULATION** de ladite voiture et nous la signaler (marque, modèle éventuellement ...)

Quand vous partez quelques jours, si vous avez de bons rapports avec <u>vos voisins</u>, <u>prévenez les</u>. Vous pouvez également aviser la gendarmerie qui mène une **opération** tranquillité-vacances depuis quelques années.

Pour tout renseignement : GENDARMERIE de BOURG 205.57.94.06.75







ÉLECTIONS LEGISLATIVES du 11 juin 2017 Résultats 1er tour à Prignac et Marcamps



INSCRITS	1019	CANDIDATS	VOIX	%
VOTANTS	529	Mme LACOSTE Michelle	51	9, 90 %
EXPRIMES	515	Mme GOGUET Caroline	6	1, 17 %
ABSTENTIONS	490	M. GIACOMOTTO Georges	6	1, 17 %
BLANCS	9	M. BOURNAZEAU Bernard	13	2, 52%
NULS	5	Mme CONTE JAUBERT Mireille	25	4, 85 %
		Mme DEPENVEILLER Laetitia	2	0, 39 %
Participation	51, 91 %	M. JAY François	4	0, 78 %
Exprimés	97, 35 %	Mme LOSSON Joêlle	82	15, 92 %
Abstentions	48, 09 %	M. LABORDE Sébastien	17	3, 30 %
Blancs	1, 70 %	M. RICHARD Olivier	22	4, 27 %
Nuls	0, 95 %	M. BEN HADJ SALEM Marouni	5	0, 97 %
		Mme HAMMERER Véronique	156	30, 29 %
		M. LORIAUD Xavier	17	3, 30 %
		Mme LIGOZAT Sabine	4	0, 78 %
		M. BALDES Denis	8	1, 55 %
		Mme DIAZ Edwige	97	18, 83%

M	164	•

ÉLECTIONS LEGISLATIVES du 18 juin 2017 Résultat 2ème tour à Prignac et Marcamps



INSCRITS	1019	Participation	47, 20 %
VOTANTS	481	Exprimés	85, 86 %
EXPRIMES	413	Abstentions	52, 80 %
ABSTENTIONS	538	Blancs	10, 81 %
BLANCS	52	Nuls	3, 33 %
NULS	16		
CANDIDATS	VOIX		
Mme HAMMERER Véronique	259		
Mme DIAZ Edwige	154		

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept le 13 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Prignac et Marcamps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GAILLARD, Maire.

PRESENTS: M. GAILLARD, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, Mme GOGUERY, Mme LALANDE, M. FORTIN, M. VEYSSIERE, M. GRANCHERE

<u>Date de la Convocation</u>: 07/04/2017 <u>Secrétaire de séance :</u> . Mme ANDRIEU

ORDRE DU JOUR:

- AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL)
- COMPTE DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL)
- COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET PRINCIPAL)



- VOTE DES TROIS TAXES
- VOTE DU BUDGET GLOBAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES
- VOTE DU BUDGET
- VOTE DES INDEMNITES DES ELUS
- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Emprunt crédit agricole.

Le Maire informe le conseil municipal qu'ils ont été destinataires du procès-verbal de la réunion et demande s'ils ont des remarques à faire.

Le conseil municipal approuve par 8 pour et 3 abstentions.

EMPRUNT CREDIT AGRICOLE PRÊT A COURT TERME

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de création de boulangerie dont le coût total s'élève à : 131 400 € TTC.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

* Subventions DETR : 27 375 €

* Autofinancement communal : 104 025 €

SOIT AU TOTAL : 131 400 €

Décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à court terme ayant les caractéristiques suivantes :

* Montant : 285 000 €

* Taux variable : Taux Euribor 1 an moyenné + 0,60% de marge * Durée : 2 ans avec différé d'amortissement de 12 mois

* Frais de dossier : 285,00 €

Et prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est le Percepteur de la Trésorerie Générale de Blaye.

Le Conseil Municipal donne son accord par 8 voix pour et 3 abstentions.

EMPRUNT- PRET A TAUX MOYEN

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'agrandissement du Centre Médical dont le coût total s'élève à 530 400 € TTC.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Subventions DETR Cabinet Médical : 110 500 € TTC Réserve Parlementaire : 10 000 € Emprunt à contracter par la Collectivité : 409 900 €

SOIT AU TOTAL: 530 400 €

et décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 441 000 €
Taux : 1,590 %
Durée : 15 ans
Périodicité : trimestrielle
Échéance : 8276.12 €
Frais de dossier : 441 €

prend l'engagement pendant la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.



R1068 : 244 785,01 €

158 935,20 €

Le Receveur est le Percepteur de Blaye.

0,00€

Le Conseil Municipal donne son accord par 8 voix pour et 3 abstentions.

AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL)

Le Maire présente au Conseil municipal, l'affectation du résultat de l'exercice 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'affectation proposée au tableau joint.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL

Resultat de la section de	fonctionnement à affec	eter			
Résultat de l'exercice	sultat de l'exercice		Excédent		269 110, 2
			Déficit		
Résultat reporté de l'exerc	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA		Excédent		225 175, 9
			Déficit		
Résultat de clôture à affec	ter (A1)		Excédent		494 286, 1
Résultat de clôture à affec			Déficit		
Besoin réel de financeme	ent de la section d'inves	stissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exe		e	Excédent		
			Déficit		-176 176, 2
Résultat reporté de l'exerc	ice antérieur (ligne 001		Excédent		
		ligne	Déficit		-33 833, 3
				Déficit	-210 009,5
Excédent CDC de Bourg	sur Gironde				51 074, 3
		TOTAL			-158 934.6
Résultat comptable cumul	•		Excédent		
Résultat comptable cumul			Déficit		-158 935, 2
Dépenses d'investissemen		es			- 85 849, 8
Recettes d'investissement	restant à réaliser				
	Solde des restes à réaliser			05 040 0	
Solde des restes à réaliser					- 85 849, 8
(B) Besoin (-) réel de fina					- 83 849, 8 244 785, 0
					· ·
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan	cement (R001)				· ·
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d	cement (R001)	nement			· ·
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1	e la section de fonction		110		· ·
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé		on d'investissemen	t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé		on d'investissemen	t	· ·
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé		on d'investissemen	t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au con	de la section de fonction de la financement (B) dé april R1068 de réserve		on d'investissemen	t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au con	de la section de fonction de la financement (B) dé april R1068 de réserve		on d'investissemen	t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au con	de la section de fonction de la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 ire de réserve apte R1068	gagé de la secti		t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au con	de la section de fonction de la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 ire de réserve apte R1068			t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au com En dotation complémentai Recette budgétaire au com	cement (R001) le la section de fonction la de financement (B) dé apte R1068 lire de réserve apte R1068 SOU	gagé de la secti		t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat de Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au con En dotation complémentaire Recette budgétaire au con En descette budgétaire au con En excédent reporté à la se	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 ire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement	gagé de la secti US TOTAL (R 10	068)	t	244 785, 0
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au com En dotation complémentai Recette budgétaire au com	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 ire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement	gagé de la secti US TOTAL (R 10	068)	t	244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat de Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au con En dotation complémentaire Recette budgétaire au con En descette budgétaire au con En excédent reporté à la se	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 ire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement	gagé de la secti US TOTAL (R 10	068)		244 785, 0 244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat de Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au comment de la co	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 ire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement au compte 110/ligne bue	gagé de la secti US TOTAL (R 19 nt dgdétaire R002	068)		244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat d Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au com En dotation complémentair Recette budgétaire au com En excédent reporté à la se Recette non budgétaire au Résultat déficitaire (A2)	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 lire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement au compte 110/ligne bue en report, en compte de	gagé de la secti US TOTAL (R 19 nt dgdétaire R002	068) du BP N+1		244 785, 0 244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1 EN EURO TOTAL A1
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat de Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au comment de la co	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 lire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement au compte 110/ligne bue en report, en compte de	gagé de la secti US TOTAL (R 19 nt dgdétaire R002	068)		244 785, 0 244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1 EN EURO TOTAL A1
(B) Besoin (-) réel de finan Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat de Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au com En dotation complémentaire Recette budgétaire au com En excédent reporté à la se Recette non budgétaire au Résultat déficitaire (A2)	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé apte R1068 lire de réserve apte R1068 SOU ection de fonctionnement au compte 110/ligne bue en report, en compte de	gagé de la secti US TOTAL (R 1) It dgdétaire R002	068) du BP N+1		244 785, 0 244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1 EN EURO TOTAL A1
(B) Besoin (-) réel de fina Excédent (+) réel de finan Affectation du résultat de Résultat excédentaire (A1 En couverture du besoin Recette budgétaire au com En dotation complémentaire Recette budgétaire au com En excédent reporté à la se Recette non budgétaire au Résultat déficitaire (A2) SECTION FONCTION	cement (R001) le la section de fonction de financement (B) dé ppte R1068 lire de réserve ppte R1068 SOU ection de fonctionnement au compte 110/ligne but en report, en compte d DNNEMENT	gagé de la secti US TOTAL (R 1) It dgdétaire R002 ébiteur	068) du BP N+1 SECTION INV	ESTISSEME	244 785, 0 244 785, 0 249 501, 1 EN EURO TOTAL A1

249 501,17 €



Vote:

En exercice: 11 Présents: 11 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 3

COMPTE DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL)

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectué et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et Certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET PRINCIPAL)

Sous la présidence de M. Gatard, doyen, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal, examine le Compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 793 655, 40 €
Recettes : 1 062 765, 60 €
Excédent de clôture : +269 110, 20 €

Investissement

Dépenses : 280 108, 28 €
Recettes : 103 932, 03 €
Excédent de clôture : -176 176, 25 €

Hors de la présence de M. Gaillard, Maire, le Conseil municipal, approuve, le Compte administratif du budget communal 2016.

Vote:

En exercice: 11 Présents: 11 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 3

VOTE DES TROIS TAXES

Le Maire invite le conseil municipal à fixer les taux d'imposition pour l'année 2017, Le produit attendu étant suffisant à établir le budget, il propose de maintenir les taux à:

Taxe d'habitation15.74Foncier Bâti29.16Foncier Non Bâti81.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux proposés ci-dessus.

Vote:

En exercice: 11 Présents: 11 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 3



VOTE DU BUDGET GLOBAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

SUBVENTIONS AUX AS	SOCIATIONS 2017	
	Proposé	Voté
LE 3ème PRINTEMPS	800	800
CYCLISME DU BOURGEAIS	400	400
ACCA CHASSE	600	600
ALBS	300	300
ECOLE	2000	2000
CLUB DE DANSE	1000	1000
SOCIETE DES FETES	1600	1600
FOOTBALL	300	300
GARDON MARCAMPOIS	1475	1475
JUDO CLUB	2100	2100
FAMILLE RURALE	300	300
PETANQUE	300	
		300
PHOTO CLUB	300	300
ASSO DES JEUX	650	650
SAUVEGARDE DU PATRI- MOINE	550	550
CRAYON MAGIQUE	1500	1500
VELO CLUB	400	400
TENNIS	2290	2290
TELETHON	200	200
LA VAILLANTE MUSIQUE	300	300
MARCHE		300
BIBLIOTHEQUE	1500	1500
TOTAL		19165

Vote:

En exercice: 11 Présents: 11 Pour: 8 Contre: 0 Abstentions: 3

VOTE DU BUDGET

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Principal pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 332 775, 44 € et en dépenses etrecettes d'investissement à 1 416 823, 48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2017.

En exercice: 11 Présents: 11 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 3

VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

Le Maire informe le Conseil municipal du montant des indemnités perçus par les élus, ceux-ci devant être exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Il rappelle que l'indemnité de Maire est de 24.533 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique.

Celles des adjoints de 9.436 % de l'indice brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de maintenir ces montants.

Vote:

En exercice : 11 Présents : 11



Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 3

QUESTIONS DIVERSES

- M. FORTIN demande pourquoi le conseil municipal n'a pas eu d'information concernant le PLUi. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y avait rien d'obligatoire et indique que chaque élu avait reçu par mail le descriptif du projet de la charte de gouvernance d'un PLUI partagé.
 - M. GRANCHERE signale que c'est l'explication qui manquait.
 - M. VEYSSIERE prend la parole :
- « 1er point : Je voulais préciser pour arrêter toute polémique concernant les travaux de chemin sécurisé pour l'accès aux handicapés. L'association de pêche « Le Gardon <u>Marcampois</u> » a totalement financé cet ouvrage sans l'aide financière de la Municipalité. Celle-ci a perçu une aide financière de la communauté <u>de</u> communes de Bourg. L'association tient à la disposition, pour ceux qui le souhaitent, le plan financier de la réalisation de cet ouvrage.
- **2ème point :** Il est difficilement acceptable que des conseillers puissent démissionner sur des rumeurs, ou des contres vérités que les représentants (élus de l'opposition, élus démissionnaires...) d'une feuille de chou colportent. Leurs façons de procéder, leurs façons de poser des questions biaisait, qui laisse penser ou qui fait croire, s'apparente à de la manipulation.

Pour ma part, je me sens trahi et humilié par ces comportements. Alors aujourd'hui plus qu'hier, nous sommes une équipe de la majorité municipale qui souhaite faire bouger les choses et apporter à nos concitoyens le meilleur dont ils peuvent espérer.

Je ne me laisserai pas influencer par la bêtise et je ne démissionnerai pas car je me dois de respecter ceux qui nous ont élus et qui souhaitent que la commune leur apporte de meilleurs services afin de préserver et d'améliorer notre qualité de vie » « Réfléchir c'est difficile, c'est pour ça que des gens jugent » (citation de Carl Gustav JUNG)

- M. GRANCHERE signale qu'il emprunte la salle du 3^{ème} âge
- M. FORTIN donne lecture d'un courrier et annonce sa démission.
- « J'ai intégré le Conseil Municipal suite à la démission de Madame DUBEDOUT, cela va faire 8 mois.

Pendant cette période, j'ai pu me faire une idée sur le fonctionnement de la MAJORITE MUNICIPALE.

Je sais bien que je fais partie d'une opposition « destructive » ? Mais je ne vois pas où se trouve la destruction lorsque l'on manifeste un désaccord avec la majorité municipale. Peut- être que je ne connais pas bien la définition du mot « DESTRUCTIVE », mais bon peut être que vous me la donnerez un jour.

De plus, la désinformation dont fait l'objet l'opposition est à mes yeux inacceptables.

Comme par exemple lors de la présentation de certains devis, nous n'avons pas la possibilité de les consulter ou alors une fois sur cinq et encore.

En ce qui concerne la rénovation et la restructuration du Cabinet Médical que vous avez décidé, il va être fait des cabinets médicaux supplémentaires sans savoir de façon certaine, s'il y aura de nouveaux professionnels de santé pour les occuper. De plus vous allez construire une Boulangerie pâtisserie tout en sachant que l'épicerie « L'essentiel » va rouvrir prochainement. A mon avis, il y aura à plus ou moins long terme un problème de viabilité

Je ne vous parlerai pas du projet de rénovation du lavoir du site naturel du Moron et non plus de la construction du chemin sécurisé pour les personnes à mobilité réduite, dans ce même site, car à mon avis nous pourrions trouver matières à discuter.

Par contre, je suis absolument révolté devant votre passivité suite à la fermeture programmée d'une classe élémentaire à l'école communale.

Je sais que je ne représente que 25 % des électeurs de Prignac et Marcamps et que j'ai le sentiment de les trahir mais je vous présente aujourd'hui ma démission.

Je vous la confirmerai par écrit après les élections présidentielles car je tiens à honorer mes engagements ».

LEVEE DE LA SEANCE A 19 H 56

PRIGNAC et MARCAMPS IPMI C

RECENSEMENT DES PERSONNES A RISQUES

« Madame, Monsieur,

Conformément au plan national de gestion de la canicule ainsi qu'au plan communal de sauvegarde, je me dois de recenser la population à risques. Depuis 2005, un registre des personnes désireuses d'une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux est à la disposition en mairie, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet.

La population à risques dans le cas de catastrophes naturelles sera visitée en priorité par un membre de la cellule communale qui transmettra l'information auprès des responsables.

Les personnes concernées sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, Carte d'invalidité, Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
 - les personnes sans moyen de locomotion
 - les personnes sous surveillance médicale ou en soins réguliers
 - les personnes habitants des lieux isolés

Les demandes d'inscription seront reçues en mairie sur déclaration de la personne, son représentant légal ou parent à l'aide du coupon ci-contre.

Les personnes seront intégrées sur un registre nominatif et confidentiel.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, mes sincères salutations. »

Le Maire Michel GAILLARD



Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS: 0 800 06 66 66





PHYSIQUES









SMICVAL

A compter du lundi 3 juillet 2017, les horaires de l'accueil du public (téléphonique et physique) du pôle environnement du Smicval à Saint Denis de Pile sont modifiés et seront désormais les suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Cécile MARSAL

Responsable relations aux professionnels

cecile.marsal@smicval.fr

2 05 57 555 331 **2** 06 70 125 125



Une campagne d'information et de sensibilisation pour lutter contre le moustique tigre

Une campagne d'information et de sensibilisation est proposée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires concernés (1) pour faire connaître les bons gestes à adopter pour éviter la propagation du moustique tigre. Acteurs du secteur public ou privé, associatifs, particuliers, chacun est invité à partager cette campagne.

Pourquoi lutter contre ce moustique ?

Le moustique tigre peut, dans certaines conditions très particulières*, être vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Même s'il n'existe pas d'épidémie de ces maladies actuellement en France métropolitaine, la vigilance de chacun est précieuse pour fimiter les risques :

- Eviter la prolifération des moustiques potentiellement vecteurs de ces maladies (en éliminant les eaux stagnantes ou réservoirs d'eau où le moustique se reproduit),
- Se protéger contre les piqures de moustiques (particulièrement lors de voyages dans des zones où le moustique tigre est présent).

Zoom sur le moustique tigre



Le moustique Aedes albopictus, plus communément appelé « moustique tigre » en raison de ses zébrures, est un moustique d'origine tropicale. Il est de petite taille, environ 5mm. Son expansion est mondiale, favorisée par le développement des transports internationaux, et touche de nombreux départements français. En région Nouvelle-Aquitaine, l'implantation du moustique tigre est confirmée en Gironde, en Dordogne, dans le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.



Le Gardon Marcampois

Organise un VIDE GRENIER

Vendredi 14 Juillet 2017

au Site du Moron

Restauration sur place

Exposant 2€ le mètre linéaire

2 06.84.65.09.50 **2** 06.84.95.52.08

2 06.25.10.51.08

2 06.38.69.75.71





Association de Sauvegarde du Patrimoine

Statue du Saint-Jean Baptiste

Les insectes xylophages, amputée d'un avant-bras, pratiquement décapitée, la peinture altérée par les fientes des pigeons, la statue en bois polychrome de Saint Jean-Baptiste vient d'être magnifiquement restaurée!!

Les peintures d'origine ont été retrouvées, les zones de bois dégradées ont été traitées, réparées et le vêtement du saint ainsi que l'agneau recouverts de feuille d'or tels qu'ils l'étaient initialement.

C'est un long, difficile et minutieux travail réalisé dans les règles de l'art par nos amis Barbara et Casimir Kania qui va, nous l'espérons, permettre à ce magnifique objet d'art mobilier datant de la fin du XVII siècle de continuer à traverser le temps.

Barbara et Casimir ont offert leur savoir-faire et leur talent, l'Association de Sauvegarde du Patrimoine a, quant à elle, financé l'intégralité des matériaux nécessaires.

Sans cette action, il reste évident, que ce Saint-Jean Baptiste était voué à une disparition certaine.

Pourtant, et jusqu' à l'après-guerre, un pèlerinage important se déroulait en l'église Saint-Michel et cette statue y était vénérée de manière intense chaque lundi de Pentecôte mais aussi le jour de Saint-Jean le 24 juin.

Mais écoutons François Daleau (1845-1927), célèbre archéologue, historien et fin connaisseur du folklore local nous décrire ce pèlerinage qui évoluera au cours des temps:

« ... le pèlerinage remonte à une haute antiquité. Chaque année, les pèlerins qui venaient de fort loin du reste (Angoulême, Barbezieux, Cognac...) arrivaient la veille, s'installaient chez les habitants de Marcamps et villages voisins qui leur donnaient leur hospitalité et dans la matinée, ils allaient passer les enfants « au trou de Saint Jean » pour les guérir entre autre de la peur. Voici comment on procédait : un des parents de l'enfant se tenait d'un côté du mur (de l'église) et faisait passer l'enfant par le trou, qui était reçu de l'autre côté (à l'intérieur de l'église) par un autre de ses parents.



Voici où commence le merveilleux : un enfant passait à peine par le trou mais un homme s'y présentait-il qu'il pouvait aussi y passer. Etait-ce le corps qui s'amincissait ou bien la muraille qui s'élargissait ? Un enfant qui avait autre chose sur lui que de la peau de chrétien, ne pouvait passer par le trou, aussi était-on obligé de le déshabiller afin qu'il n'eut aucune peau étrangère sur lui (car on entend par peau de chrétien la peau humaine)... Après avoir passé l'enfant au trou, la mère faisait neuf fois le tour de l'Eglise du sud au nord passant par l'est en récitant des prières, jetant à chaque tour un petit bout de cire enflammé.

Un prêtre de Bourg venant à desservir la chapelle de Marcamps décida de faire cesser ce rituel (compliqué et pour le moins impudique) en murant le mur. Voici comment il s'y prit pour faire cesser cet usage ridicule : « Vous croyez, dit-il aux pèlerins, que ceux qui ont autre chose que de la peau de chrétien ne peuvent pas y passer ? Eh bien, voyez plutôt ». Et il y fit passer son chien... C'est ainsi que finit l'usage du trou de Saint Jean.

Cette croyance déchue, il fallut en trouver une autre, voici ce que fit le curé. Il fit construire une niche extérieure au fond de la chapelle et y plaça une statue de Saint-Jean que l'on fait encore embrasser à l'enfant quand on a fait le neuvième tour mais on jette toujours à chaque tour un petit bout de cire jaune enflammée dans un trou du mur destiné à cela. ».

La bénédiction de la statue du Saint-Jean Baptiste de Marcamps aura lieu le samedi 8 juillet à 18 h 30 en l'église Saint Pierre de Prignac.

A l'issue de cette cérémonie le verre de l'amitié sera offert par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine.

Le président Marc-Antoine Martinez





UNE NOUVELLE FRESQUE SOUS LE PREAU DE L'ECOLE

Durant la 5ème et dernière période des TAP, des enfants ont participé à l'atelier « création de fresque » sous le préau animé par Henri CAVIGNAC, artiste plasticien.

Sur une feuille de brouillon, Henry a demandé à chaque enfant de dessiner quelque chose d'un parc d'attraction dans un monde imaginaire, avec des animaux situés dans deux grandes villes mondiales.

Les enfants ont choisi Paris et New-york.

Ensuite chaque enfant a fait un dessin imaginaire qu'il a coloré, tous les dessins ont été assemblés par Henry pour représenter la fresque actuelle.

Ce dernier est venu la nuit, pour reproduire leurs dessins en fresque sur le mur du préau au feutre noir à l'aide d'un rétro-projecteur.

Ensuite les enfants ont peint leurs dessins , il a fallu un échafaudage pour dessiner en haut du préau .

Au final, une fresque riche en couleurs et en symboles où les enfants, ravis, ont puisé dans leur imagination sans borne.





© PRIGNAC ET MARCAMPS Tournoi de Tennis 2017

(0)

Les finales du tournoi se sont déroulées le Samedi 3 juin toute la journée. En raison de la pluie, elles ont eu lieu dans les salles de St André de Cubzac, prêtées gentiment par le club et nous le remercions.

Cette année, 101 participants dont 26 dames se sont inscrits dans ce tournoi des Côtes de Bourg. La plupart des matchs ont eu lieu en extérieur et pour les jours de pluie, nous avons dû jongler entre les salles de St Gervais, Bourg, Gauriac et même Blaye, au détriment de la convivialité. Heureusement les joueurs ont été compréhensifs et ont accepté de partir ailleurs faire leur match.

Encore une fois le manque de terrains couverts a parfois perturbé le bon déroulement du tennis.

Ce fut un tournoi « international » car nous avons accueilli 5 joueurs néo-zélandais (Auckland), un réunionnais, un guadeloupéen et un anglais. Le tournoi était ouvert aux hommes jusqu'à 0, aux dames jusqu'à 15/1 et aux hommes plus de 35 ans jusqu'à 15/1.

Deux repas ont été proposés au club pendant ce tournoi. (grillades...brochettes...)

Chez les hommes, Benjamin Hoarau de St Joseph de la Réunion (2/6) bat Adrien Renou de Blanquefort (2/6).

Chez les femmes, Clémence Plantey de Fronsadais (15/1) bat Johanna Margan de Cenon (15/3).

Chez les hommes de + 35 ans, Grégory Thouin de l' UTBPG (15/1) bat Xavier Palau (15/2) de Carbon blanc.

A nouveau, les consolantes ont permis aux joueurs éliminés au premier tour, de rejouer un second match, voire plus.

De beaux matchs ont été disputés dans une ambiance compétitive mais sympathique. Puis ce fut la remise des récompenses suivie d'un apéritif convivial pour clôturer cette belle journée.

BRAVO à tous ces compétiteurs et compétitrices ! Et merci aux bénévoles qui ont été présents tout au long de cette quinzaine et qui ont animé ce tournoi...

Nous remercions également les sponsors, particulièrement les communes de Prignac, St Gervais qui ont offert un lot pour le tournoi en complément de la cave de Bourg Tauriac et de la maison des vins.

Pour plus d'infos, RDV sur Facebook, Tennis Club de Prignac et Marcamps.

Rendez-vous en septembre pour une nouvelle année.

Possibilité de pré-inscription au **2** 06 76 10 46 33 ou **2** 06 58 20 38 08.

Renseignements 206 28 13 38 02 ou 20 06 79 65 56 02

Bonnes vacances à tous.

Le bureau du tennis





② LA FETE DU TENNIS



La fête du tennis pour clôturer l'année, s'est déroulée le samedi 10 juin 2017 sous un beau soleil, à Prignac et à Bourg.

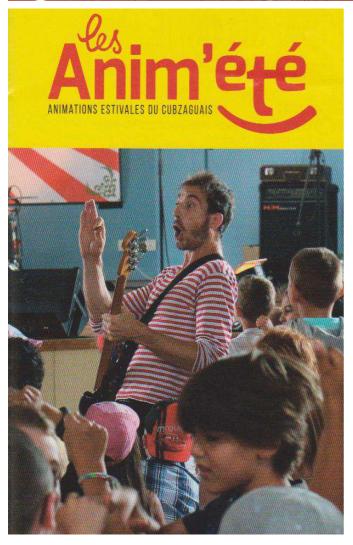
Tous les enfants de l'école de tennis se sont retrouvés pour des Olympiades à Prignac, encadrés par Johann et des bénévoles, pendant que les jeunes participaient à des doubles à Bourg, encadrés par Mehdi et d'autres bénévoles.

L'après-midi, ce sont les adultes qui se sont affrontés en double, à la pétanque et qui ont essayé le tennis sur gazon. Parallèlement, les jeunes bénéficiaient d'une animation Wilson.

La journée s'est achevée par un apéritif convivial suivi d'un repas qui a réuni environ 90 personnes.

Merci encore à tous ceux qui ont participé à cette manifestation et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle année tennistique..











Le Club de Judo a fêté ses 30 ans d'existence, le samedi 24 mai à la salle des fêtes. La journée a été rythmée par des démonstrations avec les enfants à partir de 4 ans. Les jeunes judokas ont pu participer aux jeux proposés en extérieur autour d'un goûter et dans une très bonne ambiance!

La fin d'après-midi s'est terminée avec une démonstration, haute en volée, du professeur Cédric! et la signature d'autographe par notre invitée surprise en la personne du Maître TRIADOU Jocelyne, 1ere française championne du monde de Judo, 1ère femme française ceinture noire 8ème Dan.

Puis c'est naturellement que nous avons clôturé cette journée avec le partage d'un repas autour d'un food-truck dans une ambiance « Jeux Casino » ! où tout le monde s'est pris aux jeux ! Les animateurs très professionnels ont permis que notre fête soit réussie.

La reprise des cours aura lieu le jeudi 7 septembre. Les inscriptions se feront à partir du samedi 2 septembre lors de la fête des associations au site du Moron.





PROCHAINE PARUTION AOÛT 2014



NESVACANC



DEMANDE DE FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE FICHIER

« Recensement des personnes à risques »

« Plan départemental et d'urgence en cas canicule »

A déposer à la mairie de Prignac et Marcamps pour une inscription au plan communal de sauvegarde

Je soussigné, NOMPrénom
Adresse
Téléphone
En ma qualité de(lien avec l'intéressé : représentant légal, parenté)
Sollicite l'inscription sur le Registre nominatif de :
NOMPrénom
Date de naissance
Adresse
Téléphone
En qualité de
Autres informations concernant l'intéressé€
Coordonnées Médecin traitant
• Service intervenant à son domicile • Nom, prénom ou raison sociale
Adresse, téléphone
Personne à prévenir en cas de nécessité :
• Nom, prénom
Adresse, téléphone
Ale

Signature du demandeur